

L. J. C.  
et  
M. I.

Circulaire No. 6.



# CIRCULAIRE

CONFIDENTIELLE

— DE —

Monseigneur l'Archeveque de St. Boniface

— SUR —

LA QUESTION DES ECOLES  
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

ST-BONIFACE, 24 Nov. 1896.

DÉVOUÉS ET CHERS COLLABORATEURS,

Le prétendu règlement scolaire que les deux cabinets d'Ottawa et de Winnipeg viennent d'adopter est inacceptable, parce qu'il consacre le principe des écoles communes et neutres que l'Eglise condamne (voir sec. 8), et qu'il ne tient aucun compte de la Constitution du pays. Jusqu'ici, nous n'avons voulu prendre aucune mesure pour l'organisation de nos écoles, parce que nous attendions à chaque saison un règlement équitable de cette grave question en litige; mais puisque l'on nous refuse justice, et qu'il s'agit ou bien de nous soumettre à

Le Secrétaire,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.